

CANICULES (SUR) VIVRE L'ÉTÉ

Les
PROPOSITIONS

du groupe



**Écologiste
et Social**

ASSEMBLÉE NATIONALE

SOMMAIRE

Édito de Cyrielle Chatelain 4

Répondre à l'urgence : 5 mesures pour survivre cet été 6

Protéger nos enfants

Droit opposable à la fraîcheur dans son logement

La clim', ni un tabou, ni la réponse à tout

Sans-abris, les grand·es oublié·es de l'été

Droit de retrait, création d'un congé climatique
et adaptation du travail

Territoires en surchauffe : 5 actions pour faire baisser les températures 15

Stop aux logements invivables l'été

Transformer des villes bouilloires en oasis

Incendies : lutter contre l'embrasement
de nos forêts

Lutter durablement contre le stress hydrique

Résister en outre-mer

Anticiper et protéger : 5 projets pour éviter de cuire à 50 degrés 25

Protéger les agriculteur·ices, assurer notre sécurité
alimentaire

Planifier la résilience de notre société

Pour une école de dehors pour toutes et tous

Sécuriser notre système assurantiel
face aux chocs climatiques

Assurer la solidarité internationale



ÉDITO

La France suffoque. Pour la deuxième fois en moins d'un mois, des millions de nos concitoyennes et concitoyens vivent sous une chaleur extrême, précoce, inédite. Ce n'est pas un hasard, ni une coïncidence, mais la conséquence directe de décennies d'inaction climatique, accélérée par les décisions de ceux qui nous gouvernent.

Le 26 mai 2026, Daniel, 19 ans, est mort d'hyperthermie après avoir travaillé toute la journée sur une charpente. C'était la première vague de chaleur de l'année, alors que l'été n'avait pas encore commencé. En 2025, 9 travailleuses et travailleurs ont perdu la vie à cause des chaleurs extrêmes. Chacune de ces morts ne sont pas des faits divers. Ce sont des scandales politiques.

Pendant ce temps, le gouvernement coupe les moyens pour la transition. Le Fonds vert, seul levier dont disposent les collectivités pour financer leur adaptation au dérèglement climatique, est passé de 2,4 milliards d'euros en 2024 à 837 millions en 2026. En pleine vague de chaleur historique, l'exécutif a annoncé 162,5 millions de coupes supplémentaires. Près de 20 % en un seul coup.

C'est un choix politique assumé. Celui de faire l'autruche et de ne rien changer, au détriment de nos vies.

Le Premier ministre, en présentant un plan d'électrification, a même réussi l'exploit de faire disparaître le mot "climat" de son vocabulaire. L'écologie a été écrasée par ce gouvernement, reléguée, vidée de sa substance, au moment précis où la France bat des records de chaleur précoce.

Face à cette démission organisée, le groupe Écologiste et Social présente ses positions. Nos priorités sont claires : protéger les enfants dans leurs écoles qui étouffent, garantir un droit à la fraîcheur pour toutes et tous, ouvrir de nouveaux droits pour les travailleuses et travailleurs exposés, transformer nos villes bouilloires en oasis, défendre bec et ongles chaque euro du Fonds vert, sécuriser notre agriculture face aux sécheresses, protéger nos outre-mer des premières lignes du chaos climatique, et inscrire dans la loi notre résilience collective.

Loin des tweets simplistes et des annonces sans lendemain, nous travaillons chaque jour à construire des réponses à la hauteur. Parce que s'adapter, ce n'est pas subir : c'est décider, investir, protéger. Et parce que celles et ceux qui n'ont pas les moyens de fuir la chaleur ou de se payer la climatisation n'ont pas le luxe d'attendre.

Cyrielle **CHATELAIN**

Présidente du groupe Écologiste et Social
Députée de l'Isère

RÉPONDRE À L'URGENCE

**5 mesures
pour survivre
l'été**

Protéger nos enfants

PROPOSITION DE LOI

Encadrer les températures dans les locaux scolaires et universitaires

- Interdire les activités dans des locaux où la température est inférieure à 16°C ou supérieure à 30°C*
- Contraindre le Ministère de l'Éducation nationale à préciser ces seuils de températures en tenant compte de l'âge des élèves,
- Obliger le Ministère de l'Éducation nationale à prévoir un plan de cadrage des modalités d'accueil des élèves lorsque ces seuils sont dépassés ou lors des alertes météorologiques

*seuils de dangerosité selon l'Organisation Mondiale de la Santé



ARNAUD BONNET

Député de Seine-et-Marne

Nos enfants grandissent sur une planète en surchauffe. Les vagues de chaleur frappent désormais dès le mois de juin, perturbant examens et scolarité. En juin 2025, 2 200 écoles françaises avaient été contraintes de fermer. En juin 2026, rebelote : les oraux du baccalauréat sont reportés dans l'académie de Poitiers, touchant 4 500 élèves, soit 75% des candidats du territoire. Dans certaines salles, les températures dépassent 42°C. Et le plan de rénovation des bâtis scolaires lancé en 2023, censé rénover 40 000 écoles d'ici 2034 via le Fonds vert, est au point mort : dans une ville comme Châtillon (92), rénover une école a coûté 1,4 million d'euros dont seulement 200 000 euros d'aides.

Face aux atermoiements du Gouvernement, le député Arnaud Bonnet a déposé une proposition de loi visant à encadrer les températures dans les locaux scolaires et universitaires. En effet, aucune disposition législative ou réglementaire ne prévoit un encadrement des températures. Cette situation amène des enfants à devoir se rendre dans des classes où il fait extrêmement chaud en été – ou très froid en hiver – ce qui, non seulement impacte leur capacité d'apprentissage, mais constitue également une menace pour leur santé et leur développement. Cette situation est d'autant plus alarmante dans les DROM où les écoles connaissent des températures intérieures dépassant fréquemment les 30°C, et jusqu'à 37°C. Ce phénomène est renforcé par une conception inadéquate des écoles, non pensées pour les chaleurs extrêmes.

ZOOM SUR TOURS

La ville de Tours contrainte de fermer ses écoles pour protéger les enfants

Fin juin 2025, Emmanuel Denis, le maire de Tours, a pris la décision de fermer des écoles en pleine alerte rouge canicule. Une décision qu'il a annoncé reprendre en 2026 si les températures dépassent les 40 degrés dans sa ville.

Une décision de santé publique nécessaire pour protéger les enfants, qu'il a pleinement assumée au vu de l'état des écoles. **Au total, 2200 classes ont dû être fermées partout en France à l'été 2025**, à cause de la canicule, révélant la négligence et l'impréparation du Gouvernement sur ce sujet vital pour nos enfants.



Droit opposable à la fraîcheur dans son logement

PROPOSITION DE LOI

Garantir un droit opposable à la fraîcheur

- Sur le modèle du DALO (droit au logement opposable) et du DAHO (droit à l'hébergement opposable), **création d'un « droit opposable au frais »** ;
- En période de canicule, **les propriétaires et bailleurs ont un devoir de rendre tout ou partie des logements frais**. Sans quoi préfecture aurait l'obligation de mettre à l'abri toute personne exposée à un risque vital dans un logement ou refuge tempéré (salle climatisée ou hébergement d'urgence). **Ce droit serait activable par les citoyen-nés auprès des autorités ou de la justice.**



SABRINA
SEBAIHI

Députée des
Hauts-de-Seine

En France, on meurt plus du chaud que du froid. À l'été 2022, les canicules ont fait plus de 60 000 morts en Europe. Pouvoir se protéger du chaud est un enjeu de santé publique. Aucune loi française n'oblige aujourd'hui les propriétaires à climatiser ou bien ventiler les logements en été. Lors des dernières canicules, des chambres sous les toits sans fenêtres ont atteint plus de 35°C sans aucun recours pour leurs occupant-es. En France, la chaleur tuait 2816 personnes en 2022 – un bilan que seule une adaptation forte pourrait éviter.

La clim', ni un tabou, ni la réponse à tout :

Les fortes chaleurs peuvent être mortelles pour les plus fragiles d'entre nous.

Au-delà d'un certain seuil de température, le corps humain a besoin d'être dans un environnement frais pour pouvoir continuer à fonctionner. Loin des caricatures ou des postures simplistes, la climatisation peut être une nécessité vitale, que ce soit pour les populations vulnérables (malades, enfants, personnes âgées...), très exposées (logements mal isolés, sous les toits, non traversants, où il est impossible d'aérer pour des problématiques de bruit ou de sécurité...), ou même pour des personnes en bonne santé.

Le gouvernement aurait pu, dès les premières alertes, mettre en place un plan d'urgence qui aurait permis de réquisitionner tous les espaces frais (musées, centres commerciaux, salles de cinéma) et les rendre accessibles au public. Rappelons que les EHPAD ont déjà l'obligation de disposer d'au moins un espace climatisé dans chaque établissement.

Concernant la climatisation individuelle, son utilisation est énergivore, et fait grimper la facture d'électricité des ménages de 15% en moyenne pour l'été. De plus, climatiser réchauffe l'extérieur et aggrave l'effet d'îlot de chaleur urbain : climatiser tout Paris à 23°C augmenterait la température extérieure de 3,6°C. Sans parler des risques de blackout liés à une sursollicitation du réseau électrique...

Pour mieux répondre à ces défis, OUI à une résilience globale :

La climatisation peut permettre de survivre aux été caniculaires, mais même cela ne suffira pas. Avec des températures de plus en plus élevées chaque année, il est nécessaire mettre en œuvre d'autres mesures complémentaires : plan volets, ventilateurs, urbanisme bioclimatique, pompes à chaleur réversibles, développement de techniques de refroidissement bas-carbone comme la géothermie ou les réseaux de froid urbains... Mais aussi des solutions humaines : la solidarité, le partage et l'entraide sauvent des vies à chaque canicule !

Sans-abris, les grands oubliés de l'été

“Chaque année, des vies s'éteignent sur le bitume surchauffé de nos villes dans l'indifférence glaciale de nos politiques” : selon le Collectif des morts de la rue, en 10 ans, plus de 1 500 personnes sans domicile sont mortes en été. C'est pourquoi il y a urgence à assurer la mise à l'abri de la population, à commencer par les personnes les plus vulnérables, dans des lieux rafraîchis publics et gratuits.

Les maires écologistes ont été pionnier-es sur ce sujet : ouverture prolongée des parcs et des piscines municipales, des musées, salles climatisées... Par exemple, la Ville de Lyon a rendu l'accès à ses 3 musées publics climatisés pendant la canicule, augmentant la fréquentation de 50%. La Ville de Grenoble a mis en place des douches municipales ouvertes 7 jours sur 7, et mène des actions de veille et de lutte contre l'isolement des personnes âgées et vulnérables via le CCAS.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

Création d'un plan “Grand Chaud”

- **Mise en place d'une alerte canicule engendrant la mise en oeuvre de mesures exceptionnelles de protection des populations les plus exposées** : ouverture et aménagement de lieux de refuge climatisés (gymnases, salles municipales) et des parcs;
- **Renforcement des maraudes et équipes de secours** ;
- **Coordination nationale et cellule de crise sanitaire et sociale** avec suivi en temps réel et mise à disposition de moyens d'urgence, formation spécifique obligatoire “canicule” à dispenser aux travailleuses sociales et travailleurs sociaux, secouristes et bénévoles mobilisé-es.



SABRINA SEBAHI
Députée des
Hauts-de-Seine



Droit de retrait, création d'un congé climatique et adaptation du travail

Dans la nuit du 26 au 27 mai 2026, Daniel, 19 ans, est mort d'hyperthermie après avoir travaillé toute la journée sur une charpente. C'était la première vague de chaleur de l'année, alors même que l'été n'avait pas encore commencé. En 2025, 9 personnes sont mortes au travail à cause de chaleurs extrêmes (probablement ce chiffre est particulièrement minoré).

Il y a 90 ans, le Front Populaire a ouvert de nouveaux droits : les congés payés, la semaine de 40 heures. 10 ans plus tard, c'était la sécurité sociale qui garantissait à chacun-e de disposer "des moyens nécessaires pour assurer sa subsistance et celle de sa famille dans des conditions décentes." Aujourd'hui il est temps que la gauche et les écologistes ouvrent de nouveaux droits sociaux, et que nos lois protègent les françaises et les français d'un monde bouleversé par le dérèglement climatique.

L'Institut national de recherche et de sécurité estime qu'au-delà de 30 °C pour une activité sédentaire et de 28 °C pour un travail physique, la chaleur présente un risque pour les salarié-es. Pourtant, le droit du travail ignore encore largement ces nouvelles réalités imposées par le dérèglement climatique. Résultat : les travailleur-euses sont de plus en plus exposé-es, mais insuffisamment protégé-es.

NOS PROPOSITIONS

Droit de retrait et adaptation du travail

Dans son Manifeste pour une industrie réellement verte, coopérative et démocratique, dont une version actualisée est prévue à l'automne 2025, Charles Fournier propose :

- **l'instauration dans le code du Travail d'un droit de retrait au-delà de 33°C**, couvert par le régime de congés intempéries canicules comme c'est le cas pour le secteur du BTP depuis un décret datant de juin 2024, et le lancement d'une négociation interprofessionnelle sur l'adaptation des conditions du travail au changement climatique
- **L'adaptation les conditions de travail aux fortes chaleurs**, à travers la mise en place du télétravail ou des horaires décalés par exemple.



CHARLES FOURNIER

Député
d'Indre-et-Loire

Création d'un congé climatique et adaptation du travail

- **Création d'un congé payé climatique de 5 jours pour les travailleurs et travailleuses privé-es d'emploi :**
 - **parce que leur logement est touché, parce que les routes sont coupées, ou parce que l'école de leurs enfants est fermée pour cause d'événement climatique extrême**
 - **en cas de canicule extrême traduite par l'activation du niveau 4 (ou niveau rouge) de vigilance météorologique ;**
- **Aménagements horaires et temps de pause fréquents sans perte de salaire en cas d'activation du niveau 3 (ou niveau orange).**



DAMIEN GIRARD

Député du
Morbihan

TERRITOIRES EN SURCHAUFFE

**5 actions
pour faire
baisser les
températures**

Stop aux logements invivables l'été

Un logement sur trois se transforme en "bouilloire thermique" à chaque vague de chaleur. Il n'est plus possible de parler simplement de "confort d'été" dans un logement où il fait plus de 33°C le jour et plus de 28°C la nuit : dans ces conditions, l'habitabilité même du logement est remise en question. En 2024, 42% des Français-es ont souffert de la chaleur dans leur logement, et jusqu'à 60% dans les quartiers populaires. C'est pourquoi les députés Cyrielle Chatelain et Nicolas Bonnet ont déposé, dans le cadre d'un travail transpartisan initié par la Fondation pour le Logement des défavorisés, une **proposition de loi visant à adapter les logements aux fortes chaleurs et à protéger leurs occupants.**

PROPOSITION DE LOI

Lutter contre les logements bouilloires

- Déployer un grand plan volets, en facilitant l'installation de protections solaires (volets, stores) en consacrant un droit opposable pour les locataires de demander l'installation de protections solaires extérieures ;
- Interdire les coupures d'électricité pour garantir le minimum d'énergie nécessaire pour faire fonctionner un réfrigérateur ou un ventilateur ;
- Modification de la définition légale de la précarité énergétique pour que la température excessive soit prise en compte.
- Obligation d'affichage de l'indicateur de confort d'été du DPE (*qui existe déjà*) sur les annonces immobilières à la vente ou à la location.



CYRIELLE CHATELAIN

Présidente
du groupe
Écologiste et Social
Députée de l'Isère



NICOLAS BONNET

Député du
Puy-de-Dôme

VICTOIRE !

Une victoire concrète : faciliter l'installation des volets dans les logements

En mai 2026, le groupe Écologiste et Social a fait adopter un outil concret et puissant pour lutter contre l'impact du réchauffement sur nos logements : les travaux d'installation de protections solaires extérieures dans les copropriétés sont désormais éligibles aux prêts collectifs, et leur autorisation en assemblée générale simplifiée. Une avancée réelle, mais qui ne suffit pas à régler fondamentalement la situation : notre proposition de loi sur les logements bouillottes doit être inscrite à l'ordre du jour.

Transformer les villes bouillottes en oasis

Pour s'adapter à la chaleur, il faut impérativement en finir avec l'urbanisme du XXème siècle. Sur-densifiées, bétonnées, étouffées par la pollution des voitures thermiques, nos villes sont de véritables bouillottes en été et génèrent un phénomène d'îlot de chaleur urbain. C'est pourquoi le groupe Écologiste et Social défend le droit à une ville fraîche, renaturée et accessible. Nous continuerons de nous battre pour **augmenter les budgets des collectivités territoriales en matière de végétalisation**. Mais aussi de défendre la protection des sols et la loi "**Zéro artificialisation nette**", comme le fait la députée **Lisa Belluco**. Tout comme les arbres sont les meilleurs climatiseurs naturels, des sols vivants et désartificialisés sont nos meilleurs alliés en cas de canicule ou d'inondations.



EVA SAS
Députée
de Paris

NOS PROPOSITIONS

Pour des villes qui respirent

- **Des moyens renforcés pour les collectivités territoriales** via le Fonds Vert
- **Végétaliser**, végétaliser, végétaliser.



TRISTAN LAHAIS
Député
d'Ille-et-Vilaine

Qui plus est, nous nous battons pour donner les moyens d'agir aux collectivités territoriales.

Le Fonds Vert, seul levier à leur disposition pour le financement de leurs actions d'adaptation au changement climatique, souffre depuis sa création en 2023 de coupes budgétaires et d'arbitrages politiques défavorables. Il est passé de 2,4 milliards d'euros en 2024, à 837 millions dans le budget 2026. Pire, en plein épisode de chaleur, d'une ampleur inédite aussi tôt dans une année civile, le gouvernement a décidé de raboter ce fonds vert de 162,5 millions, soit une baisse de près de 20 %.

Et ce, alors que ce fonds permet de financer notamment la rénovation du bâti public, à commencer par les **écoles**.

Incendies

Lutter contre l'embrasement de nos forêts

Le changement climatique transforme la nature en brasier susceptible de s'enflammer à la moindre étincelle, et ce de manière de plus en plus violente et de plus en plus tôt dans la saison. Si les mégafeux de l'Aude de l'été 2025 ont marqué les esprits, ils s'inscrivent dans une tendance de fond : en 2025, le nombre d'hectares de forêt partis en cendres est 3,5 fois plus élevé que la moyenne des dix-huit années précédentes.

Au printemps 2026, des départs de feu se sont multipliés, y compris dans des endroits qui en étaient plus ou moins préservés, comme l'Île-de-France (une région désormais officiellement classée "nouveau territoire de feu"). Quand ils échappent aux incendies, un grand nombre d'arbres dépérissent et tombent malades, affaiblis par la chaleur.



**MARIE
POCHON**
Députée
de la Drôme

MESURES BUDGÉTAIRES

Renforcer les effectifs de l'ONF

L'adaptation des forêts au changement climatique est indispensable. Nous proposons un renforcement des effectifs des agents de l'Office National des Forêts, qui ont été réduits de 38% au cours des 20 dernières années.



**HENDRIK
DAVI**
Député des
Bouches-du-
Rhône



Nous défendons le renforcement des effectifs des sapeur-euses-pompier-es et des agent-es de l'Office National des Forêts, qui jouent un rôle crucial dans la gestion des risques croissants d'incendies et des risques sanitaires, aggravés sous l'effet du changement climatique. Derrière les coupes dans ces services publics se joue l'avenir de la forêt, notre meilleure alliée pour le climat et pour la biodiversité.

AMENDEMENT PORTÉ AU BUDGET 2025

Investir dans les moyens aériens et terrestres

- **Diversifier et renforcer** la flotte aérienne de la sécurité civile ;
- **Fixer** l'objectif de 40 000 nouveaux-elles soldat-es du feu d'ici 2040 ;
- Atteindre 10 000 camions citernes feux de forêts d'ici 2030.



**SANDRA
REGOL**
Députée
du Bas-Rhin

Lutter durablement contre le stress hydrique

A l'été 2022, une centaine de communes a été privée d'eau potable en raison de la sécheresse. Avec le dérèglement climatique, les étés vont être de plus en plus chauds.

D'après l'INRAE, tous les territoires vont ainsi être concernés par une réduction des débits des cours d'eau en été et nous disposerons de moins d'eau pour toutes nos activités (eau potable, irrigation agricole, industrie, baignades...).

Pour lutter durablement contre le stress hydrique, il nous faut bien sûr réduire notre consommation d'eau, et la retenir au maximum dans les sols.

La meilleure des solutions : **restaurer la nature; les cours d'eau et les zones humides**, qui fonctionnent comme des éponges.

Actuellement, plus de la moitié des cours d'eau français ne sont pas en bon état, notamment car leurs méandres ont été supprimés, accélérant ainsi l'écoulement des eaux vers la mer.

Nous devons donc urgemment nous donner les moyens de les préserver, et de restaurer celles et ceux qui ont été dégradés.

Des rivières en bonne santé, **c'est de l'eau en quantité et en qualité** pour notre alimentation en eau potable et notre agriculture. Mais également des espaces de baignade préservés et des inondations atténuées !

RECOMMANDATIONS MISSION D'INFORMATION

Revitaliser nos cours d'eau

- **Interdire formellement le drainage et la destruction de zones humides**
- **Mettre en place une stratégie nationale** de restauration des cours d'eau et des zones humides
- **Faciliter la maîtrise foncière des cours d'eau** par les collectivités pour leur permettre de réaliser facilement des chantiers de restauration de cours d'eau



**JULIE
OZENNE**

Députée
de l'Essonne

Résister en outre-mer

Les outre-mer sont les territoires les plus exposés au réchauffement climatique et aux épisodes caniculaires. Le Réseau Action Climat dans un rapport publié en juin 2025 démontrait leurs conséquences désastreuses. Les épisodes de fortes chaleurs appelés à se répéter sont à l'origine de l'augmentation des cyclones tropicaux, de l'élévation du niveau de la mer et de l'érosion côtière, entraînant un risque accru de submersion marine.

Malgré le désengagement de l'État, les territoires d'outre-mer doivent s'adapter de manière radicale aux effets du dérèglement climatique. Ainsi, Miquelon-Langlade, situé à Saint-Pierre-et-Miquelon, va devenir la première commune de France à être déplacée en raison de la montée des eaux. A Pointe-à-Pitre, en Guadeloupe, certains quartiers de la ville sont régulièrement inondés ; la ville pourrait, à terme, être partiellement submergée 180 jours par an.

En Guadeloupe, selon l'UNICEF, 20% des jours d'école ont été perdus en 2024, notamment en raison de coupures d'eau ou d'échouages de sargasses — des algues marines qui constituent une véritable problématique dans plusieurs territoires.

PROPOSITION DE RÉOLUTION

Pour des politiques publiques ancrées dans les territoires ultramarins

- **Intégrer dans chaque politique publique les réalités socio-économiques ultramarines ;**
- **Accorder les moyens nécessaires à la réalisation de ces politiques publiques.**



STEEVY GUSTAVE
Député
de l'Essonne

**ANTICIPER
ET PROTÉGER**

**5 projets
pour éviter
de cuire à 50 °C**

Protéger les agriculteur·ices, assurer notre sécurité alimentaire



NOS PROPOSITIONS

Pour une agriculture résiliente

- Un **fonds mutuel et solidaire** pour assurer les pertes de récoltes en cas d'événement climatique extrême comme les canicules ;
- **Soutenir l'agroécologie**, bouclier de résilience face aux chocs climatiques, **dans la future PAC** via une proposition de résolution européenne.



**BENOIT
BITEAU**
Député
de Charente-
Maritime

Alors que les sécheresses et les fortes chaleurs coûtent 28 Mds€ par an au secteur de l'agriculture et de l'élevage de l'Union Européenne, **nous devons changer en profondeur notre manière de produire**. L'agroécologie propose des solutions concrètes et éprouvées : des associations de cultures complémentaires pour s'adapter à des conditions climatiques variables, l'agroforesterie qui permet aux arbres de puiser l'eau en profondeur et de la restituer aux cultures, la préservation des zones humides, ou encore l'augmentation du taux de matière organique dans les sols pour améliorer leur capacité à retenir l'eau.

Alors que 75% des surfaces agricoles ne sont aujourd'hui pas assurées, nous proposons un changement de cap pour construire **une assurance récolte** fondée sur **une logique de mise en commun des risques et de solidarité entre agriculteur-ices, ainsi qu'une couverture assurantielle plus juste et plus complète**, passant par la reconnaissance des pertes liées aux arrêtés de restriction d'eau lors des sécheresses, une meilleure prise en compte des pertes en agriculture biologique et une égalité de traitement entre les territoires d'outre-mer et l'Hexagone. **Nous ne laisserons pas celles et ceux qui nous nourrissent seul-es face aux conséquences du dérèglement climatique qu'ils et elles subissent déjà au quotidien.**

Planifier la résilience de notre société

Il serait illusoire de penser que l'on pourra s'adapter à tout.

La Trajectoire de Réchauffement de Référence pour l'Adaptation au Changement Climatique (TRACC), scénario aussi dramatique que réaliste, prévoit un réchauffement de 4°C en 2100 en France métropolitaine, ce qui signifie concrètement que la France connaîtra 10 fois plus de jours de vagues de chaleur et atteindra les 40°C chaque année. **Notre responsabilité est double : adapter nos sociétés aux impacts actuels et attendus du changement climatique, mais aussi l'atténuer en accélérant la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre.**

PROPOSITION DE LOI

Inscrire l'adaptation au changement climatique dans la loi

- **Garantir une base juridique solide à l'adaptation** et mieux l'intégrer dans l'ensemble des politiques publiques ;
- **Faire de la TRACC la référence commune pour l'ensemble des politiques publiques**, l'élaboration des plans et programmes et l'évaluation environnementale.



NICOLAS BONNET
Député du Puy-de-Dôme

Plus nous tarderons, plus l'adaptation sera difficile et coûteuse. Aujourd'hui, **de trop nombreuses réglementations reposent sur le passé plutôt que sur le futur.** Par exemple, la réglementation énergétique et environnementale 2020 intègre un indicateur de confort d'été dans la construction des bâtiments neufs prenant la canicule de 2003 comme référence pour un évènement climatique moyen en 2050 !

Pour une école de dehors pour toutes et tous

Les enfants, du fait de l'âge et de leur constitution font partie des publics les plus exposés aux conséquences du dérèglement climatique. Dans ce contexte, **l'école a un rôle fondamental à jouer**, tant pour assurer la protection et le bien-être des élèves que pour les préparer à comprendre et affronter les enjeux environnementaux. C'est pourquoi le député écologiste Jérémie Iordanoff, a déposé une proposition de loi visant à reconnaître l'éducation au dehors et au contact avec la nature et à **réaffirmer la place de la transition écologique à l'école**.

PROPOSITION DE LOI

Développer la pratique de l'école dehors"

- **Reconnaître et encourager la pratique de l'école dehors ;**
- **Développer le contact avec la nature** dès la petite enfance ;
- **Réaffirmer le rôle prépondérant de l'école dans la transmission des enjeux liés à la transition écologique** et à la préservation de la biodiversité en ajoutant cela aux missions du service public de l'enseignement dans le code de l'éducation ;
- **Couvrir également les temps péri et extrascolaires**, et s'inscrire dans les projets éducatifs de territoire (PEDT).



JÉRÉMIE
IORDANOFF
Député de
l'Isère

Sécuriser notre système assurantiel face aux chocs climatiques



TRISTAN LAHAIS
Député
d'Ille-et-Villaine

RAPPORT D'INFORMATION

Sur les moyens consacrés à l'adaptation au changement climatique

- Un budget renforcé pour le **Fonds Barnier** dédié à la prévention des risques naturels majeurs ;
- Création de fonds dédiés au recul du trait de côte et aux sécheresses.



EVA SAS
Députée
de Paris

De la jungle au désert des assureurs : le coût moyen des sinistres climatiques est passé en France de 1,5 milliard d'euros en 1990 à 5 milliards d'euros en 2024. D'ici à 2050, **les dégâts cumulés causés par les aléas naturels vont doubler.** Résultat : l'intensification des phénomènes climatiques menace notre système de prévention et l'assurabilité de certains logements et certains biens. Le rejet honteux en 2024 au Sénat, de **la proposition de loi de Sandrine Rousseau visant à mieux indemniser les dégâts sur les biens immobiliers causés par les retraits-gonflements d'argile** prouve que l'État fait l'autruche.

Dans l'esprit du PNACC-3, une première enveloppe de 30 millions d'euros, adoptée au projet de loi de finances de 2025, doit désormais permettre de financer de premières actions de prévention sur ces enjeux. **Agir pour limiter le réchauffement coûtera toujours moins cher que de le subir !**

Assurer la solidarité internationale

Chaque année, plus de 30 millions de personnes sont contraintes de quitter leur foyer à cause des catastrophes climatiques.

En 2022 déjà, 31,8 millions de déplacements internes ont été enregistrés, un record historique. Contrairement aux réfugié-es de guerre, ces victimes du climat restent invisibles aux yeux du droit international et ce même aux portes de l'asile européen. **Dans un climat réchauffé de +2°C, des zones du monde deviendront inhabitables** une partie de l'année, dépassant les seuils de chaleur et d'humidité critiques pour la vie humaine.

L'Europe ne doit pas seulement réagir, elle doit anticiper les migrations climatiques. Ce n'est pas seulement une question morale, c'est une responsabilité historique : celle de soutenir les populations contraintes à l'exil par une crise causée majoritairement par les pays du Nord. **C'est un impératif de solidarité et la réponse à notre dette écologique.**



**SABRINA
SEBAHI**
Députée des
Hauts-de-Seine

PROPOSITION DE RÉSOLUTION EUROPÉENNE

Définir un statut juridique dédié aux réfugié-es climatiques au sein de l'Union européenne

- **Une protection spécifique** : droit d'asile, accueil, logement digne, accès à la santé et à l'éducation et régularisation ;
- **Des mécanismes solides** : visas humanitaires spécifiques, quotas dédiés, fonds européens de solidarité climatique ;
- **Des actions concertées** : coordination des plans d'accueil, partage équitable de la responsabilité entre États membres, et planification en amont des migrations climatiques prévisibles.

*Livret édité en Juillet 2025
Mis à jour en Juin 2026*



**Écologiste
et Social**
ASSEMBLÉE NATIONALE